



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amiens, le 23 décembre 2020

PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » 21 COMMUNES SÉLECTIONNÉES DANS LA SOMME

Mme Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, vient d'annoncer la liste des villes retenues au programme petites villes de demain pour chacune des régions.

91 communes ont été sélectionnées dans la région Hauts-de-France dont 21 communes dans la Somme : Ailly-sur-Noye, Moreuil, Ham, Nesle, Chaulnes, Rosière-en-santerre, Roye, Friville-Escarbotin, Rue, Airaines, Oisemont, Conty, Poix-de-Picardie, Corbie, Doullens, Flixecourt, Roisel, Péronne, Saint-Valéry-sur Somme, Cayeux-sur-mer, Crécy-en-Ponthieu.


MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



Déploiement du programme Petites villes de demain

SOMME (80)

21 COMMUNES
SÉLECTIONNÉES



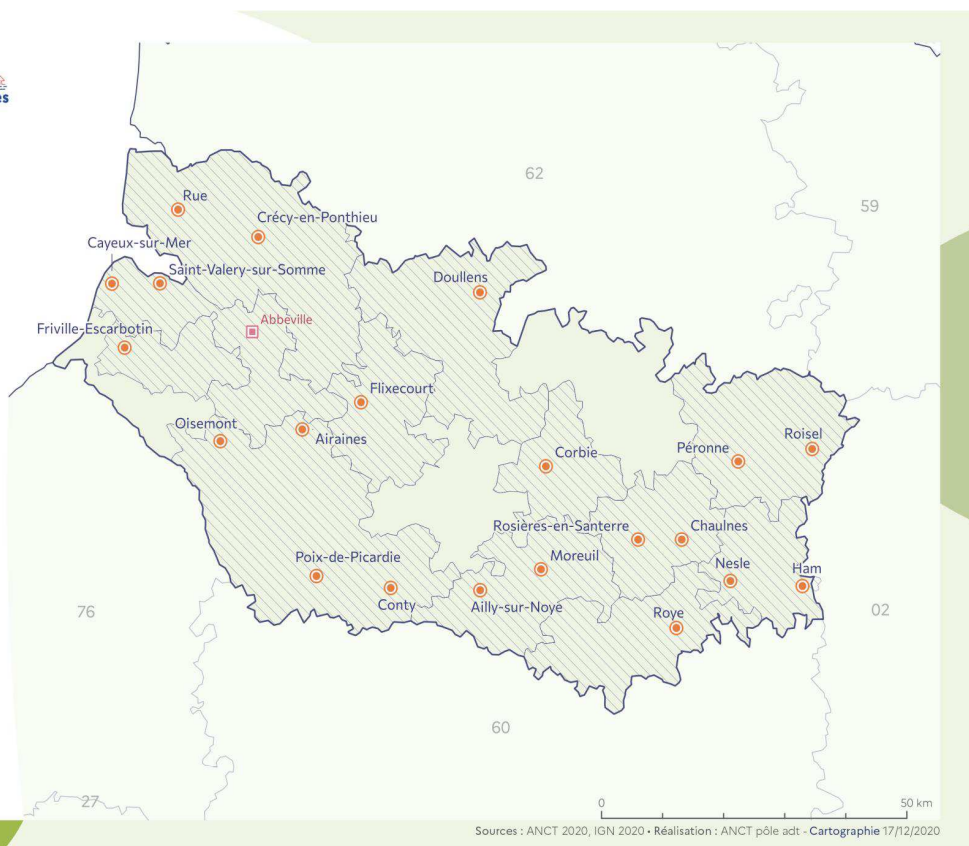
Commune sélectionnée



EPCI contenant au moins un
dispositif Petite ville de demain



Commune retenue dans le
programme Action cœur de ville



Le programme Petites villes de Demain, lancé le 1^{er} octobre, a vocation à donner aux plus petites collectivités, qui ne disposent pas de personnels pour assurer l'ingénierie de leurs projets de développement, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation et d'améliorer le cadre de vie de ses habitants.

**Service communication et
représentation de l'État**

Tél : 03 22 97 81 48

Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens

Le programme comprend 60 mesures d'accompagnement et est doté de 3 milliards d'euros sur 6 ans (2020-2026).

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) complète les dispositifs existants de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) tels qu'Action Coeur de Ville et la Politique de la Ville qui permettent de soutenir les communes sur des thématiques spécifiques.

La sélection des villes a été établie selon une liste de critères définis et dans le respect d'une enveloppe régionale répartie entre chaque département. Les critères de sélection, qui ont fait l'objet d'un travail technique, sont les suivants :

- compter moins de 20 000 habitants ;
- exercer une fonction de centralité dans un territoire rural ;
- présenter des vulnérabilités sur le plan de l'accès à l'ingénierie, aux services publics, au logement, à l'emploi, aux commerces ou encore l'éloignement géographique par rapport à d'autres centralités ;

Pour optimiser les ressources et permettre à un nombre plus important de communes de bénéficier du dispositif, des binômes ou trinômes de communes appartenant au même EPCI peuvent être créés.

Dans la Somme, 8 regroupements ont été effectués :

Ailly-sur-Noye -Moreuil ;
Ham-Nesle ;
Chaulnes -Rosière-en-Santerre,
Rue-Crécy-en-Ponthieu ;
Airaines-Oisemont ;
Poix-de-Picardie-Conty ;
Péronne-Roisel ;
Saint-Valéry sur Somme – Cayeux sur mer.

Le programme s'inscrit également dans la droite ligne du Plan de relance et les collectivités sélectionnées seront par leurs projets et leur engagement dans un modèle de développement plus écologique, des acteurs pleinement engagés dans la relance.

La Préfète rappelle que l'État accompagne toutes les communes du département dans leurs projets de développement et d'investissement au travers de la Dotation à l'équipement des territoires ruraux (DETR) et la Dotation à l'investissement local (DSIL), et reste à l'écoute des situations particulières.

Concernant le bassin d'emploi d'Albert-Méaulte, frappé par la crise sans précédent de la filière aéronautique, la Préfète précise qu'une politique et un accompagnement spécifiques sont déployés au regard de la gravité de la situation.

L'ensemble du dispositif Petites villes de Demain et des mesures est disponible sur le site :
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45>